



## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du CESFO du 13 juin 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Le quorum n'étant pas atteint à 12h00, l'Assemblée Générale a été ouverte à 12h35 conformément aux dispositions statutaires. Avec 31 membres présents, elle peut valablement délibérer.

Invitée : Khadija BOUTKHIL, commissaire aux comptes (Auditor Conseil).

Une feuille de présence a été dressée et émarginée par les membres présents de l'association.

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée générale et vérification du quorum.
2. Désignation du président de séance.
3. Désignation du secrétaire de séance.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du CESFO du 28 juin 2024.
5. Présentation des rapports d'activités de l'exercice 2024.
6. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ainsi que du rapport de gestion.
7. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
8. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce.
9. Quitus au Président, aux membres du bureau et du conseil d'administration pour l'exercice 2024.
10. Projets et perspectives pour l'année à venir.
11. Point d'information : Discussion et autorisation éventuelle concernant le changement de banque pour la gestion de la restauration du CESFO, et habilitation du personnel administratif et financier à effectuer les démarches nécessaires.
12. Point d'information sur l'Aubette.
13. Questions diverses.

1

\*\*\*\*\*

D. BONY-BELLICAUD, Présidente du CESFO, ouvre la séance à 12h35.

### **Première résolution : Désignation du Président de séance.**

Dominique BONY-BELLICAUD s'est proposée comme présidente de séance. La proposition, mise au vote, a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **Deuxième résolution : Désignation du Secrétaire de séance.**

La présidente, Dominique BONY-BELLICAUD, a désigné Jill PEREZ comme secrétaire de séance. La proposition, mise au vote, a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **Troisième résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du CESFO du 28 juin 2024.**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024, précédemment soumis au vote lors du Conseil d'Administration du 7 novembre 2024 pour des raisons administratives, est soumis à l'approbation de la présente Assemblée Générale. En l'absence de remarques, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Quatrième résolution : Présentation des rapports d'activités de l'exercice 2024.**

#### **Secteur Restauration**

En l'absence de la Vice-Présidente en charge de la restauration, le rapport d'activité 2024 est présenté par D. BONY-BELLICAUD, Présidente du CESFO (voir document joint).

Concernant le résultat financier 2024, un excédent de **131 957 €** est constaté.

2

Il est observé qu'au regard de cet excédent, il aurait été possible de faire davantage sur le contenu des repas.

#### **Secteur Enfance**

S. CAMINADE, Vice-Président chargé de l'enfance, présente le rapport d'activité du secteur pour l'année 2024 (voir document joint).

Concernant le résultat financier 2024, un excédent de **35 369 €** est constaté.

#### **Secteur CLS**

En l'absence de la Vice-Présidente en charge de CLS, le rapport d'activité 2024 est présenté par D. MARCHAND, Secrétaire Générale du CESFO (voir document joint), incluant toutes les activités culturelles et de loisirs proposées par le CESFO, y compris l'Aubette et la billetterie.

Concernant le résultat financier 2024, un excédent de **15 305 €** est constaté.

Les trois rapports d'activité 2024 (Restauration, Enfance et CLS) sont soumis au vote et sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### **Cinquième résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ainsi que du rapport de gestion.**

Le trésorier général présente les rapports financiers de l'exercice 2024 ainsi que le rapport de gestion.

Après avoir pris connaissance des comptes annuels et du rapport de gestion, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, ainsi que les opérations qu'ils reflètent et qui sont résumées dans le rapport de gestion, tels qu'ils lui ont été présentés.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **Sixième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024.**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui se solde par un excédent de **182 631 €**, comme suit :

- Restaurants dans le poste « Réserves de trésorerie » : **131 957 €**.
- Enfance dans le poste « Réserves diverses » : **35 369 €**.
- CLS dans le poste « Réserves diverses » : **15 305 €**.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **Septième résolution : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce.**

Après avoir consulté le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L612.5 du code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'assemblée générale approuve lesdits rapports. 3

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **Huitième résolution : Quitus au Président, aux membres du bureau et du conseil d'administration pour l'exercice 2024.**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports présentés et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, donne quitus au Président, aux membres du bureau et aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **Point 10 : Projets et perspectives pour l'année à venir.**

La Présidente présente les principales perspectives pour l'exercice 2025. Concernant le secteur de la restauration, l'aménagement des extérieurs du restaurant de Bures, notamment la terrasse, est prévu. La cafétéria, qui était initialement prévue, n'a pas encore été mise en place en raison du coût élevé de sa réalisation. Elle est actuellement utilisée comme salle supplémentaire pour accueillir les convives.

Pour le centre de loisirs, de nouveaux partenariats sont envisagés avec différentes institutions locales, telles que l'ENS, l'IHES ou encore l'INRIA.

**Point 11 : Point d'information : Discussion et autorisation éventuelle concernant le changement de banque pour la gestion de la restauration du CESFO, et habilitation du personnel administratif et financier à effectuer les démarches nécessaires.**

**Neuvième résolution :** L'Assemblée générale prend connaissance de l'intention d'envisager un changement de banque pour le secteur de la restauration. Le Crédit Mutuel de Bures-sur-Yvette est actuellement envisagé. Toutefois, d'importants changements sont prévus au sein de cette banque et il est jugé préférable d'attendre que l'ensemble des conditions soit finalisé avant de confirmer toute décision de travailler avec cette banque.

Dans l'attente, Jill PEREZ, responsable administrative et financière du CESFO, pourra assurer la gestion administrative et les démarches préparatoires, sous la responsabilité des élus du CESFO.

Une fois que la décision de travailler avec la nouvelle banque sera confirmée et que l'accord sera signé, le personnel du service comptabilité sera habilité à effectuer toutes les opérations courantes liées à la gestion de la restauration, telles que les virements, les demandes de chéquier, les dépôts d'argent et toutes autres opérations nécessaires.

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**Point 12 : Point d'information sur l'Aubette.**

Lors de précédentes discussions au Conseil d'administration du CESFO, des échanges ont eu lieu concernant le domaine de l'Aubette. Les élu.e.s souhaitent conserver ce domaine tout en envisageant des améliorations, telles que la toiture, le chauffage ou éventuellement le recours à un service de conciergerie.

4

Il est également rappelé que le domaine est vieillissant et nécessite des travaux. Si la situation financière actuelle du CESFO permet encore d'envisager certains investissements, une vigilance particulière doit être maintenue, car les dépenses liées à l'entretien et à la rénovation peuvent rapidement devenir importantes. De plus, le CAES ne peut plus contribuer comme il le faisait jusqu'à présent, ce qui renforce la nécessité d'une gestion prudente.

**Point 13 : Questions diverses.**

Aucune question diverse n'a été soulevée par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h10.

Secrétaire de séance



Jill PEREZ

La Présidente du CESFO



Dominique BONY-BELLICAUD